



REGROUPEMENT DES CPE
DES RÉGIONS DE QUÉBEC
ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Cuisinier.e

Faire carrière comme cuisinier.e dans un centre de la petite enfance (CPE) c'est :

- **Cuisinier pour des petits gourmands dans un milieu grouillant de vie!**
- **Offrir une saine alimentation et habitudes de vie aux enfants 0 à 5 ans.**
- **Collaborer et échanger avec l'équipe, les parents et les enfants.**
- **Horaire du lundi au vendredi entre 7h et 14h. Congé la fin de semaine!**

Depuis 1991, le Regroupement des CPE des régions de Québec et Chaudière-Appalaches recrute et réfère des candidats.es pour combler des postes à temps plein et/ou remplacer le cuisinier.e dans ses CPE situés sur la Rive-Nord et Rive-Sud de Québec.

Ta contribution

- Préparer des repas complets et des collations selon le menu établi.
- Acheter, entreposer et assurer la rotation des aliments.
- Nettoyer et entretenir la vaisselle, les ustensiles, les équipements et les lieux de travail.

Les exigences

- Formation en lien avec la cuisine ou la diététique ou expérience de travail pertinente.
- Certificat en hygiène et salubrité.
- Connaissance des allergies et des intolérances alimentaires et être capable de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des enfants qui en sont affectés.
- Consentement à des vérifications par le service de police.

Qualités recherchées

- Être flexible pour s'adapter à différents milieux.
- Être organisé(e) et faire preuve de rigueur et fiabilité.

Conditions

C'est toi qui choisiras les CPE où tu désires te déplacer en fonction de ton moyen de transport. Nos CPE sont répartis sur la Rive-Nord et la Rive-Sud de Québec.

Possibilité de postes permanents ou selon tes disponibilités, tout au long de l'année, tu pourras effectuer des remplacements de façon ponctuelle, à court, moyen ou long terme.

Contribution de l'employeur à un régime de retraite après un nombre d'heures travaillées.
Salaire horaire entre 19,48\$ et 23,54\$

Viens découvrir le réseau des CPE, nous avons hâte de te le présenter.